



LETTRE D'INFORMATION AUX HAILLANAISES ET AUX HAILLANAIS

--- 000 ---

La Municipalité qui publie régulièrement des Bulletins Municipaux d'Information, n'a pas pour habitude de polémiquer inutilement ou de répondre à toutes sortes de tracts et d'attaques qui relèvent d'un combat politique systématique qu'elle **ESTIME INUTILE DANS LA GESTION DE LA VILLE.**

Néanmoins, devant la multiplication d'informations mensongères, elle se doit :

- de rétablir la **VERITÉ**
- D'apporter des **INFORMATIONS OBJECTIVES**

La présente lettre fait le point sur le conflit engagé par l'A.S.H (quelques dirigeants) contre la Municipalité.

UN COMBAT POLITISÉ

A l'approche des élections, certains partis politiques se servent du conflit A.S.H/MUNICIPALITE, pour raviver une querelle inopportune en une période où seuls les **PROBLEMES ESSENTIELS DES ADMINISTRÉS** devraient être pris en compte (chômage, nouvelle pauvreté, sécurité, vie quotidienne etc...)

Il s'agit au grand jour, d'un **COMBAT POLITISÉ**, entretenu soigneusement par une minorité de "responsables bénévoles", mais surtout politiques qui ont oublié... **LE SPORT.**

Ce combat est l'unique raison de vivre du Groupe Minoritaire du **CONSEIL MUNICIPAL** (Union Pour la Majorité Présidentielle) qui "attise" et "entretient" le conflit depuis 2 ans maintenant en lui donnant une importance excessive mais en **SE SOUCIANT BIEN PEU DE LA GESTION DE LA CITE ET DES PROBLEMES REELS DES HABITANTS.**

QUELLE EST L'ORIGINE DU CONFLIT ?

En 1984, le Président de l'A.S.H a adressé à la Municipalité :

- Une demande de subvention de plus de 14 Millions de Centimes;
- Un programme d'Investissements sportifs sur 2 ans (1984-1985) évalué à **800 MILLIONS DE CENTIMES !**

Responsable des Fonds Publics, la Municipalité **conformément à la loi** et aux nouveaux textes issus de la décentralisation (création notamment de la Chambre régionale des Comptes), a voulu **SAVOIR A QUI** et à **QUOI** étaient destinés les équipements et la subvention demandés.

EXTRAIT DU CODE DES COMMUNES : ARTICLE L 221-8 - SUBVENTIONS -

Toute Association, oeuvre ou entreprise ayant reçu une subvention, peut être soumise au contrôle des délégués de la commune qui a accordé cette subvention. Tous groupements, associations, oeuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours, une ou plusieurs subventions, sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention, une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité.

DECRET-LOI DU 30 OCTOBRE 1935 relatif au contrôle des associations, oeuvres et entreprises privées subventionnées par des collectivités locales - **ARTICLE 1er -**

Toute association, oeuvre ou entreprise ayant reçu une subvention pourra être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée.

EST-CE ANORMAL ?

Pour le Président de l'A.S.H et quelques dirigeants : **OUI**, puisqu'ils ont :

- **REFUSÉ** de communiquer à la Municipalité les informations demandées et notamment les noms, prénoms et villes de résidence des adhérents (renseignements communiqués par les autres associations locales et plusieurs sections de l'A.S.H,)
- **REFUSÉ** de répondre sérieusement à un contrôle de l'utilisation de la subvention 1983 demandé par le **CONSEIL MUNICIPAL**, conformément à la loi. **QUE CACHE-T-ON ?**

.../...

CG
CD
DI
D

- Chacun connaît la suite de ces refus et les diverses formes du conflit engagé contre la Municipalité :
- Graffiti contre le maire et les élus sur les bâtiments publics et privés,
 - Huissier de justice contre le Maire !
 - Instance contre la commune devant le tribunal Administratif, engagée par le Président de l'A.S.H, également élu municipal minoritaire (instance perdue par l'A.S.H)
 - Déclarations multiples et répétées et menaces des élus minoritaires en réunion du CONSEIL MUNICIPAL,
 - Distribution de tracts politiques dans la commune et ailleurs,
 - Manifestation avec les enfants "munis" de pancartes dans les rues du HAILLAN, à la Mairie, devant les domiciles du Maire et d'autres élus.
 - Occupation illégale de bâtiments publics avec les enfants,
 - "Mise en demeure" par lettre recommandée du Président de l'ASH à la commune de verser près de 30 millions de centimes à l'A.S.H !
 - Menace de licenciement du Président de l'ASH sur l'animateur du CLUB HOUSE pour rendre responsable la Municipalité,
 - Menace de nouvelle instance en Justice du président de l'ASH contre la commune ! etc...

VEUT-ON SEMER LE DESORDRE ? OU EST LE SPORT DANS TOUT CELA ?

POURQUOI LES LISTES "NOMINATIVES" N'ETAIENT PAS DEMANDEES AVANT ?

Il faut d'abord **SAVOIR** que les renseignements demandés par la Municipalité se résument à :

- un nom,
- Un prénom,
- La ville de résidence.

Ce n'est pas un **FICHER** comme tente de le faire croire le Président de l'A.S.H.

Pourquoi ces renseignements ?

- Pour vérifier le nombre déclaré d'adhérents,
- Pour connaître leur origine et **SAVOIR** si les équipements sportifs sont utilisés **PRIORITAIREMENT** par les habitants du HAILLAN.

EST-CE ANORMAL ?

Par ailleurs, depuis 1982, la décentralisation s'est appliquée avec l'institution de la Chambre Régionale des Comptes qui exerce un contrôle financier des comptes de la Commune (la commune a fait l'objet de ce contrôle pour l'année 1983). De ce fait, les élus doivent, d'une part assurer une gestion saine des Finances communales et d'autre part, exercer un **contrôle minimum** de l'utilisation des fonds publics sous forme de subventions aux associations.

Peut-on, dans ces conditions, affirmer hypocritement qu'il y a atteinte à la Liberté ? Peut-on aussi reprocher aux élus de vouloir contrôler l'utilisation de fonds publics ?

Un administré accepterait-il de verser à un tiers, plusieurs millions de centimes sans savoir à qui, pourquoi faire et sans garantie ?

Est-il réellement **SERIEUX** de vouloir faire croire à une atteinte à la liberté, si chèrement acquise et payée au cours de notre Histoire, alors que nous savons tous combien, aujourd'hui, tout est informatisé et que l'Etat lui-même dispose de fichiers de millions de Français pour les Impôts, les listes électorales etc...

La Mairie a été autorisée par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, à exploiter par l'Informatique le fichier électoral de la commune (4000 électeurs, avec noms, prénoms, adresses précises, date et lieu de naissance).

La Liberté de Vote des électeurs est-elle atteinte ? Leur vie privée est-elle menacée ?

QUI FAIT DU SPORT AU HAILLAN

- près de 1 200 SPORTIFS utilisent en permanence les installations sportives municipales,
- Près de 1 100 scolaires (primaires, collège), utilisent quotidiennement et chaque semaine, ces installations mises gratuitement à leur disposition par la commune.

DISCIPLINES	EFFECTIF APPROXIMATIF
A.S.H FOOTBALL	250
A.S.H TENNIS	420
A.S.H. TENNIS DE TABLE	55
A.S.H. SPORT LOISIRS	90
A.S.H. BASKET	85
CLUB BOULISTE HAILLANAIS	90
BUDO-CLUB HAILLANAIS (JUDO, AIKIDO, KENDO...)	146
VOLLEY BALL HAILLANAIS	16
VELO CLUB HAILLANAIS	EN COURS DE FORMATION

SOIT 900 POUR L'A.S.H

SCOLAIRES
 ECOLES PRIMAIRES
 COLLEGE EMILE ZOLA

360
 700

QUI PEUT SERIEUSEMENT SOUTENIR SANS MENTIR QUE LA MUNICIPALITE A FERME LES INSTALLATIONS SPORTIVES ?

Certes, il est exact que quelques dirigeants de sections solidaires du Président de l'A.S.H (HAND-BALL, GYMNASTIQUE, SPORT-EVEIL notamment) ont "poussé" inutilement le conflit au point d'abord, de mettre en "sommeil" leur section (sans consultation préalable des parents et adhérents) et "d'entraîner" parents et surtout enfants, à pratiquer du sport ailleurs et de se retourner ensuite - c'est toujours facile - contre la Municipalité.

- Les parents acceptent-ils aveuglément cette situation anormale et dangereuse pour leurs enfants ?
- Des minoritaires peuvent-ils imposer leur loi à la majorité silencieuse ?

LA FORCE PUBLIQUE CONTRE LES ENFANTS : LA VERITE

- Il est EXACT que la Municipalité n'a pas planifié la section SPORT-EVEIL, ses dirigeants refusant de transmettre les informations alors que la grande majorité des parents y est prête.
- Il est EXACT qu'à la suite de l'occupation sauvage des bâtiments publics, pour éviter tout risque de débordement ou d'affrontement avec les autres disciplines sportives et toute détérioration des équipements municipaux, les Gardiens de Police et la gendarmerie ont été appelés pour constater les faits et enregistrer la plainte déposée par le maire contre les auteurs des infractions.

POURQUOI ?

Parce que quelques "dirigeants" de SPORT-EVEIL se sont introduits illégalement dans le gymnase, se sont laissés enfermer à l'insu des gardiens, puis ont ouvert d'autres locaux de leur propre initiative, après avoir "forcé" des portes fermées. Ils ont ensuite occupé les lieux, en infraction à la loi et à la réglementation mise en place en 1980 par Abel LAPORTE, alors Maire, et aux plannings d'utilisation 1985/1986.

- Il est donc FAUX d'affirmer qu'il a été fait usage de la "Force Publique" pour expulser des enfants. Le Maire n'a, A AUCUN MOMENT DONNE L'ORDRE D'EXPULSER !
- Il a simplement été demandé aux "occupants", après 1 heure d'occupation, de libérer la salle pour permettre l'accès à d'autres disciplines sportives planifiées.

Alors pourquoi cette occupation brutale et illégale en janvier 1986. Que faisait, parmi les occupants, un représentant "QUALIFIE" du Parti Communiste ?

Est-ce un hasard ou l'approche des élections ?

Accepteriez-vous que l'on s'introduise dans votre maison d'habitation, qu'on l'occupe, qu'on force des portes, SANS VOTRE AUTORISATION ?

LA MUNICIPALITE PEUT-ELLE LAISSER FAIRE N'IMPORTE QUOI SANS REAGIR ? OU EST LE SPORT DANS TOUT CELA ?

LE SPORT VIT ET VIVRA AU HAILLAN

Le sport vit et continuera de se développer au HAILLAN, en dehors de tout MONOPOLE et de toute main-mise politique (le sport comme la vie associative ne doivent pas servir d'alibi ou de prétexte à des ambitions politiques).

Le sport VIT au HAILLAN et continuera de se développer grâce à de nombreuses installations sportives de qualité et à l'aide permanente et soutenue de la Commune.

A cette fin et dans le cadre de la loi de 1984 définissant le développement des activités physiques et sportives (scolaires et non scolaires) la mise en place d'un COMITE DES SPORTS DE LA VILLE DU HAILLAN a été décidée, Association indépendante de toute idéologie politique et confessionnelle.

Ce Comité regroupe les représentants des Clubs et disciplines sportives en activité au HAILLAN, tous les chefs d'Établissements scolaires de la commune, ainsi que des personnes et personnalités susceptibles d'apporter et de rendre des services à l'association.

.../... 4

IL FAUT RETABLIR LA VERITÉ

Tels sont, objectivement rappelés, les faits relatifs à ce conflit inutile et peu "sportif".

L'obstination incompréhensible de quelques dirigeants minoritaires et politisés qui s'expriment aux lieux et places des adhérents mineurs, interdit ainsi l'accès aux installations à quelques sections ne comportant très souvent que des enfants.

Cette obstination est très regrettable car l'intérêt du sport, des enfants et adhérents **DEVRAIT SEUL PREVALOIR** sur toute autre considération.

**Parents, Responsables légaux,
REFUSEZ cette main-mise sur votre liberté de choisir.
Vous seul pouvez représenter VOS ENFANTS**

Haillanaises, Haillanais,

1200 sportives et sportifs (dont **900 de l'A.S.H**) utilisent en permanence les installations sportives municipales.

1100 scolaires fréquentent ces mêmes installations, mises gratuitement à leur disposition par la commune.

Qui peut soutenir que le **SPORT** au HAILLAN se porte mal ?

Qui peut soutenir que la commune ne consacre pas assez d'argent au **SPORT** ? **Savez-vous par exemple, que pour le dernier exercice clos, la commune a consacré près de 45 millions de centimes pour le fonctionnement du seul Gymnase ?**

La saine gestion de la Cité,

Les efforts quotidiens des élus et des fonctionnaires pour faire face aux difficultés croissantes de son administration,

La prise en compte des aspirations et des problèmes réels des administrés,

demeurent les **PRÉOCCUPATIONS CONSTANTES DE LA MUNICIPALITÉ.**

Beaucoup d'entre vous savent que la Municipalité est ouverte au dialogue avec toutes celles et tous ceux qui veulent oeuvrer à l'animation de la cité, en dehors de tout sectarisme et dans le seul souci de l'intérêt général.

Mais elle refuse la polémique pernicieuse et inutile avec ceux qui ne cherchent qu'une chose : critiquer systématiquement tout, semer le désordre et le trouble dans les esprits à des fins politiques.

OEUVRONS ENSEMBLE POUR FAIRE EN SORTE QUE LA VILLE QUE NOUS AIMONS NE DEVIENNE, PAR LA VOLONTE DELIBEREE DE QUELQUES UNS, UN CHAMP DE CONFLIT ET D'AFFRONTMENT PERMANENT.

LA MUNICIPALITE